

SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie

Rapport d'activités 2018 de la Cellule de Développement durable



(Madame Françoise Devleeschouwer, membre de la CIDD, et Monsieur Christian Ferdinand, suppléant)

La Cellule Développement durable du SPF Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie (ci-après : SPF Economie) est l'organe de concertation et de coordination de la politique de développement durable du SPF. La cellule compte 13 membres : un collaborateur de chaque direction générale (7 au total) et de chaque service d'encadrement (4), un membre du Bureau du président (1) et une coordinatrice (1) qui est également membre de la Commission interdépartementale du Développement durable (CIDD). Le représentant du service d'encadrement Budget et contrôle de gestion (S2) est également le coordinateur EMAS du SPF. En 2018, 7 réunions ont eu lieu.

Activités de la Cellule DD en 2018

1. Plan d'action Développement durable

La cellule a rédigé son troisième plan d'action en matière de développement durable (PADD). Ce plan transversal s'applique à l'ensemble du SPF Economie : toutes les directions générales et les services d'encadrement y ont travaillé activement. Le plan d'action 2018 comptait au total 81 actions.

Toutes les actions ont été subdivisées en trois objectifs stratégiques :

1. Initiatives contribuant à une stratégie transversale en matière de développement durable (e.a. collaboration avec d'autres institutions et SPF, contacts avec les stakeholders, ...) ;
2. Initiatives s'inscrivant dans le cadre de la vision fédérale à long terme (VLT) de développement durable (comme la consommation durable et les modèles de production, la protection de l'environnement, ...) ;
3. Optimisation de la gestion interne du SPF concernant la durabilité.

Le KPI, le pourcentage d'actions du plan réalisées, a été mesuré chaque trimestre. Nous faisons rapport des résultats de ce KPI au Comité de direction, dans le cadre du monitoring du contrat d'administration. 69 % des actions ont été réalisées en 2018. L'objectif de 70 % d'actions réalisées à la fin de l'année n'a pas été atteint de peu.

2. Publication du rapport GRI + participation au concours du meilleur rapport de durabilité

En 2018, le SPF a publié son deuxième rapport de durabilité selon la méthodologie internationale du Global Reporting Initiative (version 4). Les priorités du Comité de direction et les attentes des 17 stakeholders de notre département ont été combinées dans la matrice de matérialité. Ce dialogue a contribué à une auto-évaluation et un enrichissement stratégique. Cette interaction avec nos stakeholders a permis de rédiger une liste des défis prioritaires. Ces 10 priorités sont :

- 1 - Transition vers un système énergétique plus durable
- 2 - Sécurité des approvisionnements en énergie
- 3 - Obsolescence programmée des produits
- 4 - Satisfaction des utilisateurs
- 5 - Financement de la transition bas carbone
- 6 - Produits et services durables
- 7 - Gestion durable du SPF Economie
- 8 - Réglementation de protection des consommateurs
- 9 - Bien-être du personnel
- 10 - Centre de connaissance « économie durable »

Nous avons aussi analysé la potentielle contribution de chacun de ses points d'attention aux Sustainable Development Goals (SDG) des Nations unies. Ce deuxième rapport de durabilité a été transmis à l'Institut des réviseurs d'entreprise (IRE) en vue de notre deuxième participation au concours Best Belgian Sustainability Reports. Le 27 novembre 2018, la Ministre du Développement durable, Mme Marie Christine Marghem, a remis les Awards du meilleur rapport belge de durabilité. Dans ce concours, le SPF Economie a obtenu une belle troisième place dans la catégorie « autres organisations », après Pro Natura et Protos.

3. Participation au trajet d'accompagnement pour rédiger le troisième rapport de durabilité

Le SPF Economie a accepté l'offre de l'IFDD de le soutenir pour définir la matérialité en ce qui concerne les SDG dans le cadre du troisième rapport de durabilité. Lors de ce trajet d'accompagnement, sous la direction de l'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD) et des consultants, de nouvelles idées et approches méthodologiques nous ont été proposées pour rédiger le prochain rapport GRI. Ainsi, le lien avec les objectifs de développement durable des Nations unies (SGD) sera notamment renforcé dans un prochain rapport. La publication du troisième rapport de durabilité est prévue pour 2020.

4. Projet social du SPF

La cellule est également impliquée dans le projet social qui a été développé en 2018 (et sera poursuivi en 2019). Celui-ci est lié au fonctionnement de notre SPF, mais aussi au développement durable et à l'environnement de notre SPF (un quartier très pauvre).

Mesures et actions du SPF Economie contribuant à un développement durable

La recherche de durabilité est l'un des objectifs prioritaires du SPF Economie.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, *durable* et équilibré du marché des biens et des services constitue la raison d'être du SPF. L'aspect durable est donc l'un des trois piliers. Dans ce contexte, l'organisation accomplit de nombreuses missions dans des domaines variés. La définition du développement durable évoque un équilibre idéal entre les intérêts économiques, sociaux et écologiques. Dans le même ordre d'idée, la mission du SPF Economie englobe trois aspects du marché des biens et services, à savoir les aspects de compétitivité, d'équilibre et de durabilité. L'économie durable est en outre l'un des *quatre axes stratégiques* du département, à côté de la compétitivité de l'économie, de la protection des consommateurs et de la transparence du marché.

Lors du séminaire stratégique du 19 septembre 2018, la Comité de direction du SPF Economie a décidé de mettre davantage l'accent sur l'économie durable, en ajoutant un 7^e objectif stratégique au contrat d'administration :

« Le SPF Economie souhaite être une organisation durable. Il intègre au maximum des objectifs de durabilité dans son propre fonctionnement et entend jouer un rôle de pionnier dans la transition vers de nouveaux modèles économiques durables. »

Depuis 2015, les Sustainable Development Goals (SDG) sont le paradigme dominant dans la perspective d'un développement durable global. L'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD) a commandé une étude sur la pertinence des SDG pour l'État fédéral et, plus spécifiquement, pour les différents SPF (l'« analyse GAP »). À la demande de l'IFDD et du Cabinet Marghem, le SPF Economie a analysé cette étude, sous la direction des membres de la cellule Développement durable. Dans ce cadre, il a été examiné quelles activités, par direction générale/service d'encadrement et domaine politique, relevaient des différents SDG. Les résultats de cet exercice ont été discutés lors de la cellule Développement durable du 27 mars 2018.

Il en est ressorti que le SPF Economie était concerné par 40 SDG, à savoir 9 pour le domaine politique « Energie », 6 pour le domaine politique « PME », 2 pour le domaine politique « Agenda numérique » et 31 pour le domaine politique « Economie ». Certains SDG touchent aussi plusieurs domaines politiques.

Ainsi, il apparaît clairement que le SPF Economie a un rôle majeur à jouer au niveau de la durabilité. Une attention toute particulière est portée à la prise en compte dans les missions du SPF Economie, des impacts à moyen et long terme et de l'irréversibilité de certaines pressions sur les écosystèmes. L'économie ne peut se développer durablement si les ressources naturelles se raréfient ou si les limites environnementales sont dépassées, que ce soit au niveau local ou au niveau global.

La cellule Développement durable du SPF Economie coordonne et contrôle les engagements et objectifs précités en matière de durabilité, entre autres à l'aide du plan d'action pour le développement durable, du rapport GRI et dans le cadre de la certification EMAS.

Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne du SPF Economie

S'agissant de la gestion durable dans le fonctionnement interne du SPF, deux adaptations ont été décidées en 2018. Elles seront implémentées dans le nouveau contrat d'administration 2019-2021.

Pour l'instant, le 4^e objectif stratégique a été adapté. Les termes *flexible* et *durable* y ont été ajoutés.

« Le SPF Economie veut être une organisation respectueuse du bien-être et flexible qui, en tant qu'employeur attractif, attire, accompagne et développe des collaborateurs compétents, et utilise des processus de travail durables pour atteindre ses objectifs. »

Cet objectif stratégique souligne l'importante mission confiée aux services de soutien, à savoir d'intégrer l'aspect de durabilité dans les processus de travail (politique RH, budget et contrôle de gestion, communication).

Les aspects suivants sont intégrés dans cet objectif :

- Politique RH : réaliser des économies d'échelle dans le domaine des formations et des achats durables communs, assurer des formations sur le dynamisme et les aptitudes flexibles, proposer des possibilités de développement et d'accompagnement de carrière, associer les valeurs aux missions du SPF Economie, mener des actions sur l'économie durable et sociale ainsi que sur une politique de mobilité durable, rentable et flexible.
- Budget et contrôle de gestion : conserver le système de gestion EMAS via un monitoring continu
- Communication : communication durable (= en respectant la personne et l'environnement) et événements durables

Vu que la durabilité est le fil conducteur en vue de la réalisation des objectifs du SPF Economie, il a également été décidé lors du séminaire stratégique du Comité de direction du 19 septembre 2018 d'introduire la durabilité en tant que 5^e valeur.

L'organisation entend ainsi souligner l'importance de la durabilité sous toutes ses facettes. Cette nouvelle valeur a par ailleurs été associée aux domaines politiques existants en matière d'économie sociale et durable. La valeur « durabilité » est définie comme suit :

« La durabilité, c'est viser ensemble un meilleur environnement de vie et de travail pour les générations actuelles et futures en collaborant respectueusement avec tous nos stakeholders. »

L'introduction de la 5^e valeur « durabilité » a donné lieu à un plan d'action sur les valeurs qui continuera d'être développé en 2019. Ces adaptations apportées au contrat d'administration ancreront davantage l'aspect de durabilité dans notre SPF.

Trois systèmes de rapportage permettent d'assurer le suivi de la gestion interne durable du SPF. Tout d'abord, les actions relatives à la gestion interne durable sont suivies grâce au *plan d'action annuel Développement durable*. Ensuite, les principaux défis du SPF en matière de durabilité sont définis dans le *rapport de durabilité* biennal. Différentes thématiques liées à la gestion interne y sont également traitées. Le top 10 des priorités de développement durable du SPF figurant dans le rapport de durabilité 2017 (publié en 2018) inclut aussi bien la « gestion durable du SPF » que le « bien-être du personnel ». Enfin, la gestion durable du SPF au niveau de la logistique et des bâtiments est suivie par le *système de management environnemental EMAS*.

Certification EMAS

Depuis 2018 déjà, le SPF a la certification ISO 14001-2004 (enregistrement EMAS). Celle-ci s'applique à toutes les missions du SPF et à la logistique du bâtiment City Atrium C. Notre SPF a dû s'adapter aux modifications que le Règlement (UE) 2017/1505 de la Commission a apportées au système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), ce qu'il a fait avec succès en obtenant la norme ISO 14001-2015 le 15 septembre 2018. Par la même occasion, le champ d'application de l'enregistrement EMAS a été élargi aux bâtiments North Gate 2 + 3.

Pour ce nouveau cycle et conformément au principe d'amélioration continue imposé par le règlement EMAS, le SPF Economie s'est fixé de nouveaux objectifs d'amélioration des incidences environnementales tant en ce qui concerne sa logistique que ses missions et ses activités de soutien. Le but est d'éviter la pollution environnementale et de respecter la législation environnementale. Des objectifs quantifiables spécifiques ont également été fixés pour réduire la consommation des ressources. Il s'agit des ressources comme l'eau, l'électricité, le gaz, les déchets (PMC, papier et carton, verre, déchets individuels), le papier imprimé, les émissions de CO2 des véhicules de service, ...

Sur le plan EMAS, les actions suivantes ont été réalisées en 2018 :

- Les actions du plan de communication 2018 ont été mises en place comme prévu en coopération avec S4.
- Une formation est prévue au sujet des achats durables et de la conduite écologique.
- Des auditeurs internes EMAS ont été formés.